

Code du travail

Un autre chemin est possible

La formidable mobilisation autour de la pétition en ligne « Loi travail : non merci », contre le projet de loi El Khomri-Valls entraîne un débat inédit par son ampleur autour du travail et du droit du travail.

Les communistes demandent en premier lieu le retrait de ce projet de loi qui contient des attaques sans précédent contre les droits des salariés – temps de travail, salaires, apprentissage, indemnités de licenciement... Le monde du travail et ses conditions d'exercice ont fortement évolué. Le droit du travail doit progresser en conséquence et renforcer en même temps les droits des salariés. Les communistes font des propositions précises et concrètes pour un nouveau Code du travail. En voici quelques-unes.

Le temps de travail

L'évolution du droit du travail doit prendre en considération les enjeux liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. La réduction du temps de travail est de nature à créer des emplois.

1. La durée légale de travail doit être la même pour l'ensemble des salariés ; elle doit être ramenée à 32 heures avec maintien de salaire.
2. Le nombre d'heures supplémentaires et le niveau de leur majoration doivent être fixés par la loi sans possibilité de dérogation défavorable.

Un socle de droits garantis sécurisant le contrat de travail

Le Code du travail doit être un socle garantissant des droits et des garanties collectifs des salariés, acceptables et pouvant être améliorés par la négociation collective.

Ce socle de garanties doit être commun à toutes les conventions collectives et aux différents statuts (public-privé) de nature à éviter le dumping social entre branches professionnelles et la concurrence entre statuts. Ces garanties doivent être opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre. Ainsi, en cas de changement d'entreprise ou de réorientation, le déroulement de carrière, le droit à la formation, la protection sociale seraient maintenus.

Ce socle de garanties individuelles sera renforcé par les acquis obtenus dans les conventions collectives où le salarié exerce sa profession.

La démocratie sociale : un enjeu de taille

Les communistes sont pour qu'un accord dans l'entreprise ou dans une branche puisse s'appliquer seulement s'il est signé par une ou des organisations syndicales représentant 50% des salariés.

mercredi 23 mars

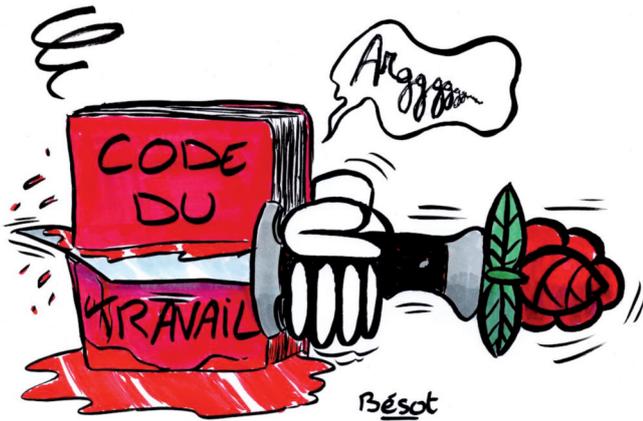
TOU-TE-S ENSEMBLE POUR
LE RETRAIT PROJET DE LOI TRAVAIL !

Meeting unitaire national

AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DES SALARIÉS, DE JEUNESSE,
LES FORCES POLITIQUES DE GAUCHE, DES PERSONNALITÉS...

à 18h30 salle des fêtes
de la mairie de Montreuil

TERRORISME EN FRANCE



Aucun accord d'entreprise ne pourra déroger aux droits existants dans la convention collective et aucune convention collective ne pourra être inférieure en droit au Code du travail. C'est ce qu'on appelle la hiérarchie des normes, que la loi El Khomri prévoit de faire disparaître.

Pour les salariés des TPE, nous proposons la création de véritables lieux de représentations syndicales inter-entreprises, et la création d'un fonds mutualisé permettant à tous les salariés de bénéficier d'un accès aux activités sociales et culturelles, qui serait géré par les salariés élus des TPE.

Quel financement ?

Ces propositions supposent des financements. Nous faisons des propositions en la matière.

1. Nous sommes convaincus tout d'abord qu'en stabilisant la situation des salariés nous favorisons la

consommation, donc la création de richesses. Une telle transformation du droit du travail renforcerait la protection sociale par l'augmentation significative du nombre de salariés cotisants et réduirait le coût du chômage.

2. Nous proposons également de revoir la fiscalité des plus grandes entreprises qui spéculent, de taxer plus lourdement les revenus financiers, mais aussi de différencier les cotisations sociales patronales d'une entreprise à l'autre en fonction de leurs politiques d'emploi et de salaire.
3. Enfin nous proposons de revenir sur toutes les exonérations de cotisation accordées par l'Etat, notamment dans le cadre du pacte de responsabilité, qui a donné 40 milliards aux entreprises sans la moindre contrepartie.

Cette seule mesure permettrait de dégager déjà 20 milliards d'euros.

Il est urgent de débattre

Les communistes sont prêts à débattre point par point de ce qui est nécessaire de faire pour sécuriser l'emploi, ouvrir de nouveaux droits, renforcer les garanties existantes. Leurs groupes parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat qui s'apprentent à déposer une motion de censure de gauche au gouvernement portent l'exigence qu'un autre chemin est possible pour la gauche que de se soumettre aux exigences du MEDEF.

Alors que rarement le pays s'est emparé du sujet « travail » avec une telle ampleur, ouvrir le débat en grand avec tous les acteurs concernés, en commençant par retirer ce projet de loi, est impératif.



PCF MONTREUIL

10 rue Victor Hugo - 93100 Montreuil • Tel : 01 48 58 60 06 • contact.pcfmontreuil@gmail.com

JE REJOINS LE 

nom

prénom

adresse

e-mail

tél.